

## Le brevet ? Ton passeport pour l'animation ! BACV



Être animateur, c'est une grande et passionnante responsabilité... qui s'apprend et se prépare ! Les secrets de l'animation, la rencontre avec d'autres animateurs, du fun et de l'amusement,... et, cerise sur le gâteau, un brevet.

### A quoi sert ce brevet d'animateur ?

Ce brevet te permet avant tout d'avoir un bagage technique. D'autre part, il te permet de prétendre à un barème de rémunération lorsque tu es engagé en centre de vacances, en colonies, en école de devoirs, en ... Mais attention, un brevet n'a pas la même valeur qu'un diplôme.

C'est une reconnaissance officielle (le brevet est homologué par la Communauté française) de l'engagement en tant qu'animateur et un gage d'une bonne formation.

Depuis 2001 la Communauté française octroie un agrément aux centres de vacances. Dans ce cadre ces centres répondent à des normes d'encadrement, rédigent un projet pédagogique et respectent les normes de formation des coordinateurs et animateurs (1 animateur sur 3 doit être breveté ou en fin de parcours formatif).

### Comment se déroule la formation ?

Pour obtenir le brevet d'animateur de centres de vacances (BACV) reconnu par la Communauté française, tu dois :

- avoir 16 ans révolus au premier jour de la formation.
- suivre une formation théorique (connaissance des enfants, des jeux, de la sécurité...) de 150 heures au moins en résidentiel (internat). Ces 150 heures peuvent être réparties en 2 à 6 périodes.
- et pratique ("stage pratique dans un centre de vacances agréé") de soit minimum 150 heures en période continue, soit en deux fois 75 heures minimum, en deux périodes continues. Dans les séjours et les camps, la formation pratique a lieu en "résidentiel".

Remarque : l'ensemble de la formation ne doit pas dépasser 36 mois.

### Où trouver les formations ?

Tu peux trouver les formations, comme les stages, au sein des organisations de jeunesse (Mouvements de jeunesse, etc.), des centres de vacances, des centres de formations, des Services Provinciaux de la Jeunesse, des mutuelles... Les contacts sont sur [www.centres-de-vacances.be/?id=63](http://www.centres-de-vacances.be/?id=63)

### Le brevet, un plus pour l'emploi !

Avec ton brevet d'animateur et après certaines formations complémentaires et/ou spécialisations, tu peux toi-même former de futurs animateurs, coordonner une équipe d'animateurs, travailler en tant qu'animateur de rues, en maison de quartier, en maison de jeunes, en auberge de jeunesse et en foyers culturels,... Tu peux également encadrer des enfants dans une école de devoirs, dans une ludothèque, dans un centre de vacances...

### Plus d'info

Tous les liens vers les formations et les infos utiles :

[www.centres-de-vacances.be](http://www.centres-de-vacances.be)